Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260506-2026050108-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE SIX MAI, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT, Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.
Absents excusé(e) s : David GAUBERT qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX.
Le Conseil nomme Fabienne PERRO en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-05-01-08

5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) de l'Ecole Saint-Joseph de Landéhen.

Madame Le Maire expose :
Un contrat d'association a été signé entre l'Etat et l'école Saint-Joseph en 1988, avec avis favorable de la Commune.
Dans le cadre de ce contrat, une convention est signée entre la Commune et l'école et fixe la participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement des classes de maternelle et primaire.
Cette convention prévoit deux représentants du Conseil Municipal invitées par l'école, pour participer, avec voie consultative, à la ou les réunions de l'OGEC dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du budget des classes. Ces personnes sont également associées à la présentation des comptes à la municipalité par l'école chaque année.
Madame Le Maire expose invite le Conseil Municipal à désigner ses deux représentants.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant la convention relative au financement des dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph de la Commune,

DESIGNE, en qualité de représentants du Conseil Municipal pour assister au sein de l'OGEC de l'Ecole Saint-Joseph :

David GAUBERT,
Isabelle GICQUEL

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Fabienne PERRO,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 19 mai 2026 - transmise en Préfecture le 19 mai 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire